

Tanger : Détenus depuis plus d'un mois au commissariat de police, des migrants dénoncent

20/10/2018

Faiza rhoul

Une centaine de migrants sont enfermés depuis plus d'un mois dans le parking souterrain du commissariat de police de Tanger. Un traitement dénoncé par plusieurs associations.

Plusieurs vidéos circulant sur les réseaux sociaux font état d'une «violation flagrante des droits de l'Homme» dans le commissariat central de Tanger, où une centaine de migrants sont enfermés, en attendant d'être renvoyés vers leur pays d'origine.

Contacté par Yabiladi, Omar Naji président de la section de Nador de l'Association marocaine des droits humains (AMDH), dénonce des «arrestation illégales et des conditions d'enfermement déplorables». Une situation également dénoncée par le GADEM (Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants), précisant «l'accès restreint à la nourriture (pain, eau et lait seulement) et aux toilettes, l'absence de couchages (seulement des matelas à même le sol sans couverture), des violences quotidiennes et de nombreux blessés et des personnes gravement malades sans aucune assistance».

Selon les informations de l'AMDH les migrants n'ont toujours pas été libérés, «quelques uns ont même été expulsés vers leur pays d'origine». A la date du 11 octobre dernier, le GADEM évoquait le renvoi de «89 personnes de différentes nationalités (dont 6 mineurs)», après avoir été détenus à

Tanger.

«Détention arbitraire et violence policière»

Témoignant pour «Les observateurs» de la chaîne France 24, Stéphane, migrant camerounais arrivé au Maroc en 2014, dénonce des procédures arbitraires et la violence policière. Détenteur d'une carte de séjour qui devait être renouvelée, Stéphane ainsi que sa femme ont été arrêtés à leur sortie de l'hôpital Mohamed V de Tanger, après une visite de contrôle suite à son accouchement quelques mois plus tôt.

«C'est vrai que nos attestations du HCR étaient périmées depuis le mois d'août, mais j'avais mon contrat de travail sur moi. Je l'ai montré à la police, ainsi que le document du HCR, j'ai tenté de leur expliquer que je n'avais juste pas eu le temps de le renouveler, mais les agents n'ont rien voulu savoir. Ils nous ont embarqués, chacun de son côté.»

Stéphane, migrant camerounais

Après plusieurs tentatives, Stéphane a finalement été expulsé vers Yaoundé le 17 octobre. Sa femme et ses deux enfants ont été déportés par voie terrestre vers Tiznit, avant qu'elle n'ait pu regagner la ville du détroit à nouveau. Ce cas n'est pas le seul, le 17 octobre le GADEM dénonçait la tentative d'expulsion de M.M.C, un autre ressortissant camerounais, qui témoigne des multiples «violations des engagements internationaux et mépris de la législation marocaine» de la part des autorités marocaines.

Maroc : Le GADEM s'inquiète du traitement des migrants dans le Nord

En effet, M.M.C a été conduit de force le lundi 15 octobre, aux environs de 10h, «par deux hommes en tenue qui l'ont embarqué, menotté et escorté par quatre membres des forces de l'ordre, à bord d'un véhicule de police». Arrivés à l'aéroport de Casablanca, vers 16h, «on m'a gardé dans la voiture et menotté jusqu'à 22h, un policier et deux militaires étaient

dans le véhicule. On m'a seulement enlevé les menottes pour passer le contrôle de sécurité», raconte-t-il.

On lui dira tout d'abord que «c'est mieux pour lui, au Maroc tu ne seras pas bien», avant de l'emmener de force à bord de l'avion. «Tabassé, il est menotté mains dans le dos : 'j'étais très mal assis, j'ai commencé à pleurer très fort. Ils ont écrasé mes orteils avec leurs chaussures'», poursuit le GADEM.

Le boucan fera réagir quelques passagers ainsi que le commandant de bord qui a refusé de l'embarquer. A sa sortie, M.M.C. déclare avoir été placé dans une «salle froide» dans l'aéroport, selon lui, «dans le but de (le) torturer, de me faire voyager volontairement». Le forçant à prendre le vol suivant, il affirme avoir été «giflé au visage plusieurs fois et met en avant des blessures au tibia». Reconduit au commissariat de Tanger, «il a été isolé dans une salle où il a été gardé jusqu'à 22h30, et privé de nourriture, menotté pendant plus de 24 heures», précise le communiqué.

«Violations flagrantes des droits de l'Homme»

Le vrai problème pour Omar Naji est que «la plupart d'entre eux dispose de carte de séjour, que leur octroi le ministère de l'Intérieur. De ce fait, ces gens ne devraient même pas être arrêtés, encore moins expulsés». De plus, «leur arrestation depuis plus d'un mois n'est pas légale. Même une garde à vue ne peut durer un mois», s'exclame-t-il.

Avis partagé par le GADEM qui évoque «des agissements des autorités marocaines qui contreviennent aux engagements internationaux du royaume». Parmi ces derniers, «la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, signée et ratifiée par le Maroc le 21 juin 1993, repris par la loi marocaine à l'article 231-1 du code pénal», ainsi que «la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leur famille, ratifiée par le Maroc le 21 juin 1993

interdisant notamment l'arrestation ou la détention arbitraire des travailleurs migrants (article 16) ou garantissant le droit de faire appel des décisions d'expulsion (article 22)».

<https://www.yabiladi.com/articles/details/70104/tanger-detenus-depuis-plus-d-un.html>